

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)	Monsieur Michel LIEGEOIS
Monsieur Gérard AMON	Monsieur Philippe MARCY
Monsieur Jean-Paul BERNIER	Monsieur Bernard POIREL
Monsieur Roland BOULARD	Monsieur Claude POUZIER
Madame Annie COULON	Madame Chantal RADET
Monsieur Frédéric ESPINASSE	Monsieur Michel TELLIER
Monsieur Michel JACOB	Monsieur Patrick VIE
Monsieur Daniel JACQUIER	Madame Karine WELTER
Monsieur Jean-Louis LEROY	

Assistaient également :

Monsieur Benjamin de BODIN (Pays)
Madame Pauline CHEYERE (Pays)

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019
- Communications du Président
- Modification Statutaire
- Rapport de mise en œuvre du projet de territoire 2019
- Rapport d'activité du Conseil de Développement Territorial
- Compte de Gestion 2019
- Compte Administratif 2019
- Affectation du résultat 2019
- Prolongation OPAH
- Engagements pluriannuels
- Budget Primitif Principal 2020
- Participations 2020
- Adhésion ANPP
- Convention médecine Préventive CdG 51

Date de convocation : 30 janvier 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 13 février 2020

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 10 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne. [DEL_2020_001]

Communications du Président :

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, il a procédé à :

- La notification des subventions OPAH conformément à l'avis du comité technique
- L'émission, au titre des Personnes Publiques Associées, d'un avis favorable assorti de réserves à la demande de la commune de Lachy dans le cadre de l'élaboration de son PLU.

Modification statutaire :

Le Conseil syndical valide à l'unanimité la modification desus du PETR portant sur :

- Article 1 : intégration de la commune de Margny (membre de la CCBC depuis le 1^{er} janvier 2020)
- Article 2 : distinction entre les missions et les compétences transférées des EPCI au PETR
- Article 5 : suppression des pouvoirs
- Article 6 : Elargissement du bureau du PETR à des membres du conseil [DEL_2020_002]

Rapports de mise en œuvre du projet de territoire

Conformément aux exigences réglementaires (Code Général des Collectivités Territoriales) et contractuelles (conventions Région et LEADER), le Président soumet à l'approbation du Conseil, qui les valide à l'unanimité, les différents documents qui formalisent l'activité du PETR pour l'année écoulée :

- Rapport de mise en œuvre du projet de territoire [DEL_2020_003]
 - o Annexe 1 : bilan d'opération Ingénierie Pays 2019
 - o Annexe 2 : bilan d'opération LEADER 2019
 - o Annexe 3 : bilan d'opération PCAET 2018/2019
- Rapport d'activité du Conseil de Développement Territorial [DEL_2020_004]

Ces documents sont à disposition dans les locaux du PETR

Approbation du compte de gestion 2019 [DEL_2020_005]

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Approbation du compte administratif 2018 [DEL_2020_006]

Après que le Président se soit retiré, Cyril LAURENT (désigné Président de séance à l'unanimité) présente le détail du compte administratif, se soldant par les résultats suivants:

Réalisations	Dépenses réelles/ inscrites BP	Recettes réelles/ inscrites BP
Fonctionnement	394 863.69 €	477 833.98 €
Investissement	384 352.06 €	543 371.14 €

Reports N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	77 231.59 €
Investissement	0	418 869.47 €

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	0
Investissement	340 092 €	0

Cumulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	394 863.69 €	555 065.57 €
Investissement	724 444.06 €	962 240.61 €
TOTAL	1 119 307.75 €	1 517 306.18 €

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'arrêt des résultats aux valeurs indiquées ci-dessus.

Affectation du résultat 2019 [DEL_2020_007]

Au regard du débat d'orientation budgétaire et du projet de budget qui en découle, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter :

- le résultat de fonctionnement (82 970.29 €) comme suit :
 - o R 002 (Excédents de fonctionnement reportés) : 82 342.09 €
 - o R 1068 : 628.20 €

Prolongation de l'OPAH [DEL_2020_008]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'avenant à la convention cadre OPAH, permettant :

- De prolonger l'opération jusqu'au 09 juillet 2022 et définissant les objectifs liés
- D'intégrer la commune de Margny au périmètre de l'opération à compter du 10 juillet 2020

La délibération charge par ailleurs le Président de l'élaboration des avenants aux conventions Région/Territoire découlant de cette convention cadre, et l'autorise à les signer dans la limite des objectifs quantitatifs et financiers définis.

Modification des AE/CP et AP/CP relatifs à l'OPAH [DEL_2020_009]

Considérant l'état d'avancement de l'OPAH, le Conseil décide de modifier les crédits de paiements liés aux autorisations d'engagement (suivi animation OPAH) et autorisations de programme (fonds commun d'intervention OPAH).

Les crédits de paiement sont modifiés comme suit :

Animation	Total	2017 (réal)	2018 (réal)	2019 (réal)	2020
CP	420 000 €	0 €	88 773.73 €	92 516.53 €	196 318 €

FCI	Total	2017 (réal)	2018 (réal)	2019 (réal)	2020	2021
CP	1 749 504 €	814 €	136 527.86 €	247 196 €	1 292 071 €	72 895.14 €

Par ailleurs en prévision des futures opérations qui débiteront en 2020, les autorisations suivantes sont créées pour permettre un engagement de la dépense en 2020 et des paiements qui s'étaleront sur plusieurs exercices :

OPAH Suivi année 4	Total	2020	2021
AE	133 652 €	133 652 €	0 €
CP	133 652 €	0 €	133 652 €

SCoT Elaboration	Total	2020	2021	2022	2023
AP	262 800 €	262 800 €	0 €	0 €	0 €
CP	262 800 €	97 224 €	55 192 €	55 192 €	55 192 €

Vote du budget primitif 2019 [DEL_2020_010]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le budget proposé, voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Il se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	736 340 €	736 340 €
Investissement	1 643 491 €	1 643 491 €

Il est précisé que ces montants incluent principalement des dépenses/ recettes liées à la gestion de l'OPAH

Appel de participations 2020 [DEL_2020_011]

Au regard du vote du budget, le Conseil syndical approuve à l'unanimité les appels de participation par habitant auprès des EPCI pour l'année 2020 :

- 1.70 € (pop 2020) de cotisation
- 2 € (pop 2016) pour le FCI OPAH

- 0.35€/habitant (pop 2017) pour la Plateforme de Rénovation Energétique
- 1 €/ habitant (pop 2020) pour le Schéma de Cohérence Territoriale

Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays [DEL_2020_012]

Le Conseil syndical valide l'adhésion à l'ANPP pour permettre un accompagnement de la structure et une mise en réseau dans le cadre des missions qui sont les siennes.

Convention santé-prévention CdG 51 [DEL_2020_013]

Le Conseil syndical approuve la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne pour adhérer au service de médecine préventive.

Patrice VALENTIN,
Président



Avis de Publication

Patrice VALENTIN, Président du PETR du Pays de Brie et Champagne certifie que le recueil des actes administratifs du Comité syndical dont la séance s'est tenue le 06 février 2020 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition pour consultation du public dès aujourd'hui dans les bureaux du PETR :

- 10 place du Général de Gaulle 51310 ESTERNAY.
- 4 rue des Fossés, 51210 MONTMIRAIL

Toutes les délibérations de cette séance (DEL 2020-001 à DEL 2020-013) ont été transmises en préfecture le 10/02/2020 et sont exécutoires à compter du 11 /02/2020, jour de publication du recueil.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour et mis en ligne sur le site internet du PETR : www.pays-brie-champagne.fr

Fait à Esternay, le 11/02/2020

Patrice VALENTIN
Président

